

Présentation des dispositifs éducatifs Education Nationale et Conseil départemental de l'Oise - Année scolaire 2018-2019

Thème 1 : Culture et sciences

Dispositif	Description	Objectifs	Nbre de collège	Gpe classe niveau	Tps scolaire / péri / hors	Partenaires du dispositif	Financement / co-financement des collèges	Durée	Date retour dossier
1.1 - Contrat départemental de développement culturel (CDDC)	Mise en œuvre de la politique culturelle de l'établissement au travers de 2 à 4 parcours, selon l'effectif de l'établissement. Domaines concernés : Arts du spectacle vivant, Arts du visuel, Arts du langage, Arts du son, Arts de l'espace, Arts du quotidien, Arts et sciences, Arts, Histoire et civilisation.	1. Favoriser l'ouverture culturelle des élèves. 2. Encourager la pratique des élèves, leur rencontre des oeuvres, des artistes et des professionnels de la culture. 3. Lutter contre les inégalités territoriales d'accès à la culture. 4. Valoriser la diversité de l'offre culturelle du territoire.	Pas de limite	Tous niveaux	Temps scolaire	Conseil départemental Education nationale DRAC	Jusqu'à 2000€ par parcours + HSE Cofinancement : Conseil départemental, rectorat, DRAC	1 année scolaire	08-juin-18
1.2 Atelier scientifique et technique (AST)	Atelier scientifique et technique de 2 heures consécutives pour des élèves volontaires encadrés par un enseignant et ponctuellement par un partenaire scientifique.	Un atelier scientifique et technique permet de promouvoir une démarche propice à l'acquisition de méthodes scientifiques, de favoriser la rencontre entre le monde de l'éducation et le monde de la recherche et d'encourager les approches transversales et pluridisciplinaires. Les activités conduites dans le cadre des AST ne se substituent pas aux enseignements scientifiques et se distinguent des travaux pratiques effectués en application du cours.	7 collèges environ	Elèves volontaires de plusieurs niveaux	En dehors des heures d'enseignement mais inscrit à l'emploi du temps	Education nationale	L'établissement s'engage à prendre en charge les frais inhérents au fonctionnement de l'atelier. Le rectorat attribue une enveloppe d'heures supplémentaires effectives de 72 HSE destinées à l'équipe pédagogique.	1 année scolaire	09-juin-18
1.3 Collège au cinéma	Découverte de 3 films par classe au rythme d'une projection par trimestre. Des dossiers-professeurs et des fiches-élèves, réalisés par le CNC - Centre National de la Cinématographie - servent de support à l'accompagnement pédagogique des élèves.	1. Former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle, dans leur format d'origine, 2. Permettre des prolongements pédagogiques et des formations d'enseignants, 3. Favoriser le développement de liens réguliers entre les jeunes et les salles de cinéma.	Pas de limite	Tous niveaux	Temps scolaire	Ministères de la Culture et de l'Education nationale Salles de cinéma	Coût des séances : 2,50 € par élève et par film et déplacement à la charge de l'établissement	1 année scolaire	11-juin-18
1.4 Les étoiles de la lecture, prix littéraire jeunesse de l'Oise	Sélection de 5 ouvrages proposée en début d'année scolaire aux élèves de CM2 et de 6ème, dans le but d'élire en fin d'année scolaire leur livre favori et de décerner un prix à l'auteur.	1. Inciter les jeunes à lire et à écrire à travers un projet motivant, 2. Favoriser la rencontre d'auteurs, 3. Apprendre l'argumentation pour faire valoir son choix, 4. Conduire les « petits lecteurs » vers la lecture en leur soumettant des œuvres adaptées à leur âge et à leurs préoccupations, 5. Renforcer le partenariat avec toutes les bibliothèques de l'Oise, en particulier avec celles du réseau de la MDO.	12 collèges	6ème et CM2	Temps scolaire et péri-scolaire	Conseil départemental CANOPÉ Education nationale	Le Conseil départemental verse une dotation aux 12 collèges retenus pour l'achat des livres et une dotation de 600€ maximum pour couvrir les frais afférents au projet notamment pour l'organisation d'une rencontre d'auteur. Education nationale : HSE	1 année scolaire	24-mai-18
1.5 Atelier artistique (AA)	Un atelier artistique permet aux élèves de vivre un parcours constitué de pratiques artistiques et culturelles. L'atelier artistique de 2 heures consécutives permet à un minimum de quinze élèves volontaires d'appréhender un ou plusieurs domaines d'expression artistique : l'architecture, les arts plastiques, les arts appliqués, le cinéma et l'audiovisuel, la danse, l'écriture, le théâtre, les arts du cirque, la musique, le patrimoine et l'archéologie, la photographie, le paysage. Ces champs peuvent se croiser.	Un atelier artistique se construit autour d'un projet pédagogique et artistique et constitue l'un des points d'appui du projet culturel de l'établissement scolaire. Il contribue à la réussite des élèves et à la découverte vivante de l'histoire des arts. Un atelier artistique est la concrétisation d'un partenariat liant des élèves, un artiste, des professionnels de la culture et une équipe pédagogique. Ces différents acteurs contribuent à faire de cet espace-temps un lieu d'ouverture à l'environnement culturel et à ses différentes offres, du développement de la curiosité et de l'esprit critique, du plaisir d'une pratique artistique, s'inscrivant toujours dans le champ contemporain. (note de service N°2001-103 DU 11-5-2001 du BO N°24 du 14 juin 2001)	10 collèges environ	Elèves volontaires de plusieurs niveaux	En dehors des heures d'enseignement mais inscrit à l'emploi du temps	Education nationale DRAC	La contribution de la Drac s'élève à 900 euros correspondant à 18 heures de prise en charge de l'intervention de l'artiste au taux de 50 euros toutes charges et cotisation comprises. Le rectorat de l'académie d'Amiens attribue à l'établissement une enveloppe de 72 HSE destinées à l'équipe pédagogique.	1 année scolaire	09-juin-18

Thème 2 : Citoyenneté

Dispositif	Description	Objectifs	Nbre de collège	Gpe classe niveau	Tps scolaire / péri / hors	Partenaires du dispositif	Financement / co-financement des collèges	Durée	Date retour dossier
2 - La citoyenneté illustrée	<p>- Mise en œuvre sur le temps d'une année scolaire, d'un projet autour d'un mot en lien avec la citoyenneté et création d'un webmagazine autour de ce même mot,</p> <p>- Centralisation par le Département des « unes » des webmagazines créées par les collèges et réalisation d'une exposition composée de l'ensemble de ces « unes »,</p> <p>- Circulation de l'exposition dans ces collèges avec une animation sous forme d'ateliers pédagogiques en lien avec les mots retenus, à destination de la classe impliquée et animation possible autour de la citoyenneté européenne.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser à la notion de citoyenneté au maximum 20 classes de collégiens issus de 20 établissements différents dont les projets ont été retenus par un comité de pilotage, 2. Leur transmettre les valeurs républicaines, 3. Inciter la mise en œuvre de projets portés par les enseignants avec les collégiens sur un mot en lien avec la citoyenneté, 4. Créer une exposition sur la base de travaux des élèves, 5. Proposer aux collèges l'exposition préalablement créée afin de sensibiliser les élèves de la classe impliquée à la citoyenneté et aux valeurs républicaines. 	20 collèges	Tous niveaux	Temps scolaire et péri-scolaire	Conseil départemental Education nationale Rectorat Direction diocésaine de l'enseignement catholique CANOPÉ	Conseil départemental : 900 € maximum Prise en charge par le département des animations et de la formation à l'outil Education nationale : HSE	1 année scolaire	18-mai-18

Thème 3 : Histoire et Mémoire

Dispositif	Description	Objectifs	Nbre de collège	Gpe classe niveau	Tps scolaire / péri / hors	Partenaires du dispositif	Financement / co-financement des collèges	Durée	Date retour dossier
3 - Travail d'histoire et de mémoire	<p>Organisation et financement de programmes d'actions à destination des collégiens portant sur les thèmes :</p> <p>- La période du Moyen-Age à la Renaissance : "La vie quotidienne du Moyen-âge à la Renaissance"</p> <p>- La 1ère Guerre Mondiale : "l'après 1918 : le retour à la paix (le retour des soldats, les transformations de la société...)"</p> <p>- La 2nde Guerre Mondiale : "Violences et destructions (individuelles et collectives)"</p> <p>Ces programmes complètent les projets de mémoire portés par les enseignants. Chaque thème fait l'objet d'un parcours de mémoire (visite de lieux de mémoire, expositions, documentation), d'un spectacle de mémoire, d'un voyage de mémoire avec nuitée ou d'une journée thématique et d'une journée de valorisation du travail des élèves.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir les actions pédagogiques et éducatives en lien avec les thématiques arrêtées par le comité de pilotage 2. Valoriser les projets des collégiens et des équipes éducatives 	12	5ème et 3ème	Temps scolaire + péri + hors	Conseil départemental Education nationale CANOPÉ ONAC Souvenir Français Association du Concours National de la Résistance Comité d'entente des associations issues de la Résistance et de la Déportation Direction diocésaine de l'enseignement catholique Ville de Compiègne - Musées	Le Conseil départemental finance le programme de mémoire Education nationale : HSE	1 année scolaire	15-mai-18

4 : Projets multi-thématiques

Dispositif	Description	Objectifs	Nbre de collège	Gpe classe niveau	Tps scolaire / péri / hors	Partenaires du dispositif	Financement / co-financement des collèges	Durée	Date retour dossier
4.1 : Action éducative et culturelle (AEC)	L'AEC est mise en place par une équipe pluridisciplinaire d'enseignants dans la limite de 2 projets par collège. Le projet a une dimension éducative et culturelle affirmée.	Soutenir la mise en œuvre du projet d'établissement.	Pas de limite	Tout niveau	Temps scolaire	Education nationale	Rectorat sur proposition DSDEN crédits + HSE	1 année scolaire	15-juin-18
4.2 : Action péri-éducative (APE)	Activités ayant un caractère sportif, artistique, culturel, scientifique, technique ou qui contribuent à la mise en œuvre des politiques ministérielles à caractère social.	Accueil et encadrement des élèves en dehors des heures de cours.	Pas de limite	Elèves volontaires	Temps péri scolaire (plutôt le midi)	Education nationale	Indemnités pour les enseignants	1 année scolaire	11-sept-18

5 : Sorties scolaires avec nuitées des collégiens

Dispositif	Description	Objectifs	Nbre de collège	Gpe classe niveau	Tps scolaire / péri / hors	Partenaires du dispositif	Financement / co-financement des collèges	Durée	Date retour dossier
5.1 : Aide aux séjours linguistiques des collégiens	Financement des projets de séjours à l'étranger dans un Etat de l'Union Européenne ayant pour langue officielle une langue enseignée au collège organisés en faveur des élèves du 1er cycle du second degré afin d'alléger la participation financière des familles.	1. Permettre aux collégiens de partir au moins une fois à l'étranger pendant leur scolarité 2. Favoriser la découverte d'autres cultures et l'ouverture des collégiens sur le monde	Pas de limite	Classes entières ou groupes homogènes (groupes classes complets pour la langue étudiée)	Temps scolaire	Conseil départemental Education nationale	La subvention est plafonnée à 17,50€/élève/séjour et calculée sur la base de 3,50€/jour/élève. L'effectif maximum subventionnable pour un séjour est fixé à 50 élèves. Nombre de séjours subventionnables limité en fonction de l'effectif de l'établissement	1 année scolaire	22-oct-18
5.2 : Aide aux projets scolaires avec nuitées en France des collégiens	Financement des séjours en France s'inscrivant dans un projet pédagogique organisés en faveur des élèves du 1er cycle du second degré afin d'alléger la participation financière des familles. Ne sont pas recevables les séjours de neige et les séjours sportifs.	Favoriser les sorties culturelles et pédagogiques.	Pas de limite	Classes entières	Temps scolaire	Conseil départemental Education nationale	La subvention est plafonnée à 17,50 €/élève/séjour. L'effectif maximum subventionnable pour un séjour est fixé à 50 élèves	1 année scolaire	09-juil-18